

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

LE GABOTEUR, QUELQUES PRÉCISIONS S'IMPOSENT

St-Jean de T.N., le 9 décembre 2016 – La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) souhaite apporter certaines informations de contexte importantes relativement au Rapport de l'Étude sur la gouvernance communautaire déposé lors de son Assemblée générale annuelle en novembre dernier, et adopté comme outils de travail. Elle souhaite également informer la communauté vis-à-vis des sujets qui concernent le Gaboteur, afin qu'elle ait l'information nécessaire pour se forger une opinion éclairée.

- **Pourquoi cette étude ?**

Cette étude sur la gouvernance communautaire fut demandée par nos leaders communautaires suite à la présentation par le ministère du Patrimoine canadien (PCH) de la « *Nouvelle logique d'investissement* » à St-Jean le 4 octobre 2014. Cette démarche nationale de PCH vise à s'assurer de l'efficacité de ses investissements faits dans le cadre des enveloppes budgétaires provinciales dédiées aux organismes communautaires en situation linguistique minoritaire, et à possiblement recentraliser ces financements vers les mandats premiers de ce ministère.

Soucieux que les réalités de nos communautés soient prises en considération, les représentants des organismes membres ont demandé par résolution, prise à l'unanimité, que la FFTNL mène une consultation sur le secteur communautaire francophone de notre province. Une emphase particulière serait mise sur les organismes les plus concernés, à savoir ceux principalement financés par PCH.

L'objectif était de s'assurer que les décisions prises soient faites suite à des recommandations communautaires, plutôt que de se voir subir des décisions qui auraient pu être prises arbitrairement et aveuglément depuis Ottawa.

La présentation de PCH, ainsi que les débats qui s'en sont suivis, ont tous été fait en présence de la direction générale du Gaboteur. Le journal communautaire a donc été informé des motivations qui menaient à la conduite de cette étude, et avait connaissance qu'il était concerné à part entière compte

tenu du financement qu'il reçoit de PCH. Ce sujet fut aussi évoqué à toutes les rencontres du Conseil provincial qui ont eu lieu depuis, et auxquelles le Gaboteur était souvent présent (en tant qu'observateur). Le Gaboteur a depuis choisi de ne pas participer à cette étude, et s'est ainsi refusé de partager sa vision de l'avenir, sa perception des rôles, ses préoccupations, sa frustration, incluant son opinion sur la FFTNL, ou encore de faire valoir ses défis et les opportunités qui mériteraient d'être exploitées. Ce fut sa décision, prise en parfaite indépendance et connaissance de cause.

Il faut rappeler que cette étude a concerné l'ensemble des organismes, incluant la FFTNL, et pas uniquement le Gaboteur. D'ailleurs, la grande majorité des recommandations qui y sont mentionnées ne concernent pas le journal, et certaines ciblent directement la FFTNL.

De telles démarches furent par ailleurs menées dans plusieurs autres provinces.

- **Conduite de l'étude**

Comme expliqué dans le rapport, cette étude fut menée par un Comité de suivi indépendant de la FFTNL. Elle a été l'organisme requérant (car il en faut nécessairement un), mais n'agit seulement qu'en tant que messenger des conclusions du rapport.

Les membres du Comité de suivi ont été choisis par résolutions unanimes du Conseil provincial, pour leur profonde connaissance de nos communautés, mais aussi de nos organismes et de leurs structures de fonctionnement et de financement. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, aucun n'est actuellement membre d'un conseil d'administration. La composition dudit Comité a aussi permis d'assurer une représentation de nos trois principales régions.

Ces personnes ont d'ailleurs toutes été reconnues par nos communautés (toutes sont récipiendaires du Prix Roger-Champagne) et par les autorités fédérales (Médaille du jubilé d'or de la reine Elizabeth II, Médaille du souverain pour les bénévoles, Ordre du Canada) pour leurs importantes implications communautaires.

C'est ce Comité de suivi qui a ensuite mené les démarches pour sélectionner un cabinet de consultants, et déterminer les personnes qui ont été interrogées de façon individuelle. La FFTNL par l'intermédiaire d'un membre de son secrétariat permanent, n'a assuré qu'une fonction logistique (réservations, communications, paiements, etc.) pour assister ces bénévoles dudit Comité en fonction de leurs décisions.

La rédaction du rapport fait suite à cinq consultations publiques (ouvertes à tous, et annoncées préalablement, notamment dans le Gaboteur) menées dans nos communautés (St-Jean, Cap St-Georges, la Grand'Terre, Goose-Bay et Labrador City), et de plus d'une trentaine d'entrevues personnelles de personnes sélectionnées à travers toute la province par le Comité de suivi, en raison de leur connaissance approfondie et de leur implication dans le secteur communautaire.

Ainsi les constats qui sont contenus dans le rapport sont censés être le reflet des principaux sujets, suggestions, constats, remarques qui furent reçus lors de ces consultations. Les recommandations

proposées sont fournies comme pistes de solutions pour apporter des améliorations à notre gouvernance communautaire.

Le rapport a été soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée générale de FFTNL le mois dernier, et a été adopté à l'unanimité comme un « *outil de travail* » pour la prochaine année.

- **Confidentialité**

L'un des engagements pris lors des consultations était que les propos des personnes interrogées resteraient strictement confidentiels, afin qu'ils puissent s'exprimer en parfaite liberté. Ce fut le cas lors des entrevues individuelles, mais les personnes présentes aux consultations publiques étaient également informées de la possibilité de contacter directement les consultants s'ils le souhaitaient, afin qu'elles puissent éventuellement compléter leurs propos en toute confidentialité. La FFTNL n'a en sa possession aucune trace des propos tenus par ces personnes, et ne souhaite en aucun cas les obtenir. Par conséquent elle n'en communiquera aucune. Il faut rappeler que ces personnes se sont aussi exprimées relativement aux autres organismes, dont la FFTNL.

- **Indépendance du Gaboteur**

À aucun moment, ni le rapport de l'étude ni la FFTNL ne remettent en cause l'indépendance du Gaboteur. Le rapport adopté comme outil de travail, apporte notamment comme recommandation que le Gaboteur ne devrait plus siéger en tant qu'observateur au sein du Conseil provincial de la FFTNL afin d'assurer son indépendance.

Il est important de rappeler que cette présence était volontaire de la part du Gaboteur. En effet, elle avait été souhaitée par le Gaboteur, dont la présidence de l'époque avait en 2008 expressément sollicité auprès de la FFTNL la possibilité que le journal puisse siéger en tant qu'observateur au Conseil provincial. Depuis, le Gaboteur a toujours été invité à y assister conformément à sa demande, laquelle avait reçu une réponse favorable.

En début novembre 2016, la présidence du Gaboteur a annoncé leur volonté de ne plus assister aux rencontres du Conseil provincial, allant ainsi dans le sens de l'une des recommandations du rapport.

- **La FFTNL coordonnerait le financement des organismes ?**

Certains propos repris dans l'édition du Gaboteur du 28 novembre 2016, précisent que la FFTNL coordonnerait avec le ministère du Patrimoine canadien le programme de financement qui fournit environ 40 % du budget du journal. C'est faux.

Comme c'est le cas à travers tout le pays, la FFTNL a le mandat en tant qu'organisme porte-parole provincial, de représenter la partie communautaire dans l'accord de *collaboration* conclue avec PCH. Cependant, cet accord n'inclut que les modalités de dialogue entre le communautaire et PCH, et ne concerne pas le financement. Dans le cadre de cet accord, la FFTNL avait jusqu'en 2015 le mandat d'assurer la logistique (avions, hôtel, repas) des réunions du Comité d'évaluation et de recommandation, structure communautaire qui avait pour mandat de remettre des recommandations

(avis consultatif) à PCH sur la répartition de l'enveloppe budgétaire provinciale. Dans ce Comité, que PCH a supprimé en 2015 (comme à travers toutes les provinces où ils existaient encore), la présidence de la FFTNL n'avait pas plus de pouvoir ni de droit de vote supérieurs que toutes les autres présidences présentes, incluant celle du Gaboteur.

Les accords de *contribution*, qui eux concernent précisément les financements accordés, sont négociés directement entre chacun des organismes et PCH, indépendamment les uns des autres. La FFTNL n'intervient qu'uniquement pour l'accord de contribution qui la concerne elle, et dans aucun autre. Seul PCH a un pouvoir de décision quant à la répartition des fonds disponibles.

- **Financement du Gaboteur**

Il est important de rappeler que depuis plus de 20 ans, la communauté de Terre-Neuve-et-Labrador est la seule au Canada à faire un vrai effort pour financer son journal francophone communautaire (70K\$/an actuellement). À l'exception des TNO (pour seulement 20K\$), aucune autre communauté au Canada n'a octroyé un financement à son journal francophone communautaire.

Les autres journaux n'ont pour uniques revenus que les commandites publicitaires.

Comme c'est aussi le cas pour tous les autres organismes communautaires financés par ce programme de PCH, et conformément aux objectifs prévus par celui-ci, ce financement est par ailleurs assujéti à des obligations en matière de développement communautaire.

Le financement du Gaboteur, quasi unique au Canada, a toujours été appuyé par les leaders communautaires de notre province depuis sa création, et l'est encore. Cet appui exceptionnel démontre clairement leur forte volonté d'avoir un journal communautaire francophone qui œuvre au développement communautaire.

- **Et maintenant ?**

Conformément à la résolution prise à l'unanimité par les membres de l'Assemblée générale de la FFTNL, les différents organismes ont pour mission de prendre ce rapport comme « *outil de travail* » pour l'année à venir.

Nous attirons l'attention sur le fait que le terme « *outil de travail* », tel qu'adopté par l'AGA de la FFTNL a toute son importance. Il signifie que le rapport ne sera pas mis en œuvre au pied de la lettre tel qu'un texte de loi le serait. Le rapport sera ainsi utilisé comme un guide dans les démarches à venir prochainement afin d'améliorer notre gouvernance communautaire actuelle.

En effet, un important travail d'analyse des recommandations contenues dans le rapport doit maintenant être effectué, et non seulement par la FFTNL, mais également par les acteurs communautaires de la province qui sont concernés. Ce travail devra débuter dès janvier 2017.

Cette analyse devra ainsi mener à sélectionner et prioriser les recommandations pour lesquelles il sera jugé nécessaire de donner une suite.

Il convient de remettre certains points dans leur contexte, puisque seulement cinq recommandations concernent directement le Gaboteur, sur un total avoisinant la cinquantaine. Au même titre que toutes les autres, ces recommandations pourront être évaluées puis traitées par le conseil d'administration du Gaboteur si cela est jugé nécessaire.

Un bilan global des suites données au rapport sera présenté lors de la prochaine Assemblée générale annuelle de la FFTNL.

- **La FFTNL, c'est qui ?**

Pour mémoire, les membres de la FFTNL, sont :

- Association communautaire francophone de St-Jean (ACFSJ)
- Association régionale de la côte Ouest (ARCO)
- Association francophone du Labrador (AFL)
- Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL)
- Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador (RDÉE TNL)
- Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FJTNL).

La plupart de ces organismes ont des citoyens de nos communautés francophones comme membres, c'est donc à travers eux que la FFTNL obtient sa légitimité communautaire provinciale. Comme toute structure fédérative, les démarches et actions de la FFTNL ne reflètent que les décisions prises par ses membres.

- **Conclusion**

- La FFTNL encourage les personnes qui s'interrogent sur le sujet à lire le rapport de cette étude. Il est disponible en ligne sur le portail www.francoctl.ca, rubrique « *Services / Développement communautaire / Gouvernance communautaire* ».
- La FFTNL encourage le Gaboteur à donner une suite constructive à ce rapport, et se tient prête si elle est sollicitée, à rencontrer ses responsables pour discuter avec eux, et ceci sans interférer dans le contenu éditorial du journal.

- La FFTNL réitère l'importance du Gaboteur en tant que média communautaire francophone provincial, dont la mission est « *Le journal Le Gaboteur est un outil de communication visant à informer les francophones de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il aide aussi les organismes francophones à rayonner dans leur communauté respective et à l'extérieur de la province.* » (Source : Statuts et Règlements du Gaboteur, 4 octobre 2014).

- 30 -

Créée en 1973, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) est un organisme provincial voué à la protection et à la promotion des intérêts et des droits linguistiques de la communauté francophone et acadienne de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Renseignements : Gaël Corbineau, directeur général
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
Téléphone : (709) 722-0628
Courriel : dg@fftnl.ca
Site internet : www.francotnl.ca
